AAFP Cherbourg	**PROTOCOLE CONDUITE A TENIR DEVANT UNE CHUTE D'UN USAGER**	*Création le : 30/01/2023* *Version n° 1*

1° Objet et domaine d'application :

Conduite à tenir pour le personnel devant la chute d'un usager.

2° Responsabilités :

Applicable à l'ensemble du personnel et des stagiaires sous la responsabilité de la coordinatrice.

3° Principe et but :

Agir de façon adaptée face à une chute.

4° Modalités de réalisation :

En cas de chute
• Appeler le 15 • Aider à relever l'usager si possibilité sans se faire mal avec l'accord du SAMU • Prévenir la coordinatrice ou l'astreinte de la situation • La coordinatrice appelle l'entourage pour prévenir de la chute et d'une éventuelle hospitalisation • Informer les collègues via le cahier de liaison Rappel numéro d'astreinte : 06 15 26 72 30